EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 25 juin 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Ardèche
Arrondissement de
Largentière
COMMUNE DE
BORNE

Le 12 septembre 2021 à 10h le conseil municipal de Borne, dûment convoqué,

s'est réuni à la mairie de Borne.

Date de convocation : 5 septembre 2021. Conseillers en exercice : 7. Présents ou représentés : 5. Conseillers présents : Champel Thierry, Gleyze André, Michel Yves, Tailland Thierry. Perrin Jean-Michel.

Absentes excusées : Gleyze Jeannine, Laborde Josette. Secrétaire de séance : Michel Yves

Pour: 4 Contre: 0 Abstention: 0

Objet: Divers travaux de terrassement pour 2021; approbation de devis.

La commune de Borne doit régulièrement faire des petits travaux de terrassement que ce soit pour l'entretien de la voirie ou pour divers aménagements. Afin d'obtenir des prix compétitifs et de garantir une juste concurrence le Maire a demandé à trois entreprises locales des devis pour la location avec un seul chauffeur d'une pelleteuse entre 3.5t et 10t et d'un camion benne. Il est demandé à Monsieur Thierry Tailland de se retirer de la salle pendant la délibération, et de ne pas prendre part au vote, étant lui-même partie prenante de l'objet de la présente.

Les entreprises sollicitées sont les suivantes : Valgorge T.P., Entreprise Jouve travaux à Valgorge, entreprise Tailland Thierry à Borne.

Seules les entreprises Valgorge T.P. et Tailland Thierry ont répondu.

Les devis annexés à la présente délibération font apparaître les montants suivants :

- Valgorge T.P. (Placide Sébastien): pelle 3,5T et camion 3.5T avec un chauffeur la journée: 500.00€ H.T.
- Entreprise Tailland Thierry : pelle 5T et camion 19t avec un chauffeur, la journée : 464.00€
 H.T.

(58€ par heure de pelle et 58€ par heure de camion).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Borne décide :

- D'approuver le devis de l'entreprise Tailland Thierry pour les divers petits travaux de terrassement
- De demander au Maire de faire le nécessaire pour l'exécution de la présente décision.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme, Le Maire, Thierry CHAMPEL